

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC
PRES LE TRIBUNAL DE POLICE DE
MELUN
Place DU 19 MARS 1962
77176 SAVIGNY LE TEMPLE

L'Officier du Ministère Public
à
Monsieur

Références à rappeler : RO
AFM

- PV

Monsieur,

Après examen des motifs invoqués dans votre correspondance, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai décidé de renoncer aux poursuites vous concernant et de procéder au classement de votre dossier pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

1 fois 000203 INOBSERVATION, PAR CONDUCTEUR, DE L'ARRET ABSOLU IMPOSE PAR LE PANNEAU "STOP" A UNE INTERSECTION DE ROUTES ART.R.415-6 AL.1, ART.R.411-25 AL.1,AL.3 C.ROUTE. ART.R.415-6 AL.2.AL.3 C.ROUTE.

Infraction(s) relevée(s) à l'
par procès verbal n°

dressé par

en date du
, avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :

Je vous invite à ne pas tenir compte de l'avis d'amendes et condamnations pécuniaires qui vous a été adressé par les services du Trésor Public concernant cette affaire.

Je vous précise que le remboursement des éventuelles sommes perçues dans le cadre de ce dossier sera effectué ultérieurement par les services de la Trésorerie Seine et Marne Amendes.

Par conséquent, je vous avise avoir effectué les démarches nécessaires auprès du Système National des Permis de Conduire afin que leurs services procèdent à la restitution des points sur votre dossier.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à SAVIGNY LE TEMPLE, le 13/10/2021

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC



21